

A decorative graphic on the left side of the page consists of various sized circles in shades of blue and green, connected by thin, light blue lines, creating a network-like or organic structure.

ICS, Tout ce qu'il faut savoir...

L'ICS, c'est pour le 1^{er} janvier 2011.

En tant que professionnel du transport à l'international, cette information n'a pu vous échapper...

*Cependant, si vous en connaissez la date d'application, une multitude de questions subsiste certainement :
qu'est-ce que c'est ? comment ça marche ? comment dois-je m'y prendre ? à qui dois-je m'adresser ? que se passe-t-il si je ne respecte pas la procédure ?...*

*Sage a conçu ce **guide pédagogique** pour vous permettre d'y voir plus clair et d'aborder sereinement cette prochaine étape.*

N'hésitez pas à nous contacter, nos consultants experts douane feront une évaluation gratuite de vos besoins.

*Vous pouvez également consulter la fiche produit
Sage DOUANE Procédure ICS.*

► N° Indigo 0 825 322 362

0,15 € TTC / MN

contact.douane@sage.com

www.douane.sage.fr

Qu'est-ce que l'ICS ?

L'Import Control System est un projet européen qui a pour but de contrôler l'arrivée des marchandises qui sont importées ou qui transitent par le sol européen. Les 27 pays de l'Union Européenne sont concernés ainsi que la Suisse et la Norvège. L'opérateur va d'abord envoyer une ENS au pays du 1^{er} point touché par le moyen de transport. L'ENS doit être envoyée dans un délai qui dépend du mode de transport (air, mer, route) mais également de la distance. A la réception de cette ENS une analyse de risque sera effectuée par la douane. A l'arrivée effective et physique de la marchandise sur le sol européen, une notification d'arrivée doit être saisie. D'autres transactions existent, comme par exemple le détournement du moyen de transport (changement de 1^{er} port touché en Europe par exemple). Des équivalences existent dans d'autres régions du monde, par exemple l'AMS aux USA ou l'ACI au Canada

Qui est concerné ?

Le principal opérateur concerné est le transporteur car c'est lui qui est responsable de la marchandise qu'il transporte.

Le dépôt des ENS (en France) peut être fait par le transporteur, son représentant (un commissionnaire) ou directement par l'importateur. Le responsable des données envoyées est celui qui les a transmises à la douane.

Quelles marchandises sont concernées ?

Toutes les marchandises qui sont importées sur le sol européen ainsi que les marchandises qui sont à bord d'un moyen de transport qui transite par le sol européen (par exemple, une marchandise qui arrive de Dubaï mais qui est à destination des USA sera intégrée dans le système ICS). Seuls certains types d'emballages (vides) ne sont pas concernés par ICS.

Quand commence ICS ?

C'est un projet européen ; cependant, chaque pays dessine sa propre application nationale. Les délais de mise en production locale varient au sein de l'Europe. La France a démarré ICS en production début Octobre 2010.

Une phase de « transition » permet à certains opérateurs depuis le mois d'octobre d'envoyer leurs ENS en mode réel afin d'être prêts dans les meilleures conditions dès le démarrage officiel et obligatoire d'ICS prévu au 1^{er} janvier 2011.

Devrais-je tout faire dès le 1^{er} janvier 2011 ?

Dès que la douane Europe lancera « officiellement » ICS, normalement au 1^{er} janvier 2011, tous les opérateurs devront impérativement se conformer aux règles en vigueur.

Comment cela fonctionne-t-il ?

C'est un flux d'information dématérialisé. Un opérateur devra envoyer les différentes informations nécessaires à la douane du 1^{er} pays touché en Europe. Dans le cas de la France, il existe 2 modes d'envoi : le mode EDI, qui permet à partir d'un logiciel de générer les messages spécifiques attendus par la douane française, et un mode DTI, qui est une saisie sur le site internet de la douane (comme Delt@ par exemple).

Chaque pays en Europe est libre de son mode d'accès ainsi que des structures des fichiers à produire pour l'EDI.

Quelles sont les informations que je dois envoyer ?

Il y a 29 données dans le message de l'ENS. Ces données ne sont pas toutes obligatoires selon si l'opérateur bénéficie du statut OEA ou pas. L'analyse de risque sera faite sur les données transmises à la douane, il est donc préférable d'envoyer le maximum d'information afin que l'analyse du risque permettent une circulation plus facile par une ENS complète et conforme.

Qu'est-ce que l'analyse de risque ?

Lors du dépôt de l'ENS, une analyse du risque est effectuée selon les informations que vous avez envoyées. Cette analyse va déterminer un niveau de risque, le risque le plus fort indiquant un refus de chargement à bord du navire (not to load). Les autres risques vont nécessiter un contrôle physique et/ou documentaire au premier point frontière ou alors un contrôle à la destination finale.

Quel est le lien entre ICS et mon statut d'OEA ?

Si vous possédez le statut d'OEA sureté/sécurité (OEAS) ou Complet (OEAF), certains champs de l'ENS sont facultatifs.

Que se passe-t-il si je ne dépose pas d'ENS pour ma marchandise ?

Pour du transport maritime conteneurisé longue distance, la marchandise reste à quai et n'est pas chargée à bord (car l'ENS est déposée avant le départ du navire). Dans les autres cas où l'ENS est déposée généralement pendant que la marchandise est transportée, cela va générer des contrôles supplémentaires (physiques ou documentaires) et des sanctions peuvent être prises. En cas d'indisponibilité du système qui n'a pas permis d'émettre l'ENS dans les délais attendus, une régularisation est possible à l'arrivée des marchandises.

Quelles démarches dois-je entreprendre pour faire fonctionner l'ICS ?

Si vous choisissez la solution EDI de Sage, il faut vous faire référencer auprès du Centre Informatique Douanier afin d'obtenir vos identifiants. Il y a un formulaire particulier pour ICS. Nos équipes peuvent vous accompagner pour les formalités administratives.

Dois-je démarrer dès le 1^{er} janvier 2011 ?

Si vous êtes transporteur, vous devrez démarrer dès le 1^{er} janvier (sauf report de la date). Si vous êtes commissionnaire ou importateur, vous devez vous assurer que le transporteur auquel vous faites appel va émettre l'ENS dans le cas où vous n'êtes pas prêt à l'envoyer vous-même dès le démarrage.

Que se passe-t-il si le 1^{er} point touché ne se situe pas en France ?

L'ENS doit être déposée (envoyée) au pays du 1^{er} point d'entrée sur le sol Européen. En maritime, la façade méditerranéenne est touchée par le trafic en provenance du Maghreb, ainsi Marseille/Fos est souvent le 1^{er} port touché. Sur la façade ouest, le Havre n'est que rarement la première escale en Europe. Si par exemple, un bateau arrive de Chine pour Le Havre mais fait une escale préalable à Barcelone, il faudra envoyer l'ENS à la douane espagnole. Pour cela, le mieux est d'avoir une représentation sur le sol espagnol. Coté informatique, le représentant pourra faire appel à un fournisseur de logiciel dans le pays concerné car il est nécessaire de connaître parfaitement les procédures locales et leurs évolutions afin d'effectuer les procédures en toute sécurité et sans retard. Sage fait partie du réseau EUR Trade Net et peut vous apporter son aide dans votre recherche de partenaires locaux.



En quoi Sage peut-il m'aider ?

Sage a développé Sage DOUANE ICS qui permet d'émettre les ENS, de saisir les détournements et de saisir les notifications d'arrivées. Sage a obtenu la certification ICS auprès de l'administration française en juin 2010. Sage est le seul éditeur à pouvoir proposer conjointement une solution de transport international, de douane, et la procédure ICS. Toutes ces applications et ces procédures sont intimement liées pour assurer et améliorer la fluidité et la sécurité de vos flux.

Sage a fait le choix d'obtenir une certification uniquement auprès de la douane française et travaille avec des partenaires locaux dans la plupart des autres pays européens. En effet, nous pensons qu'être certifié dans d'autres pays que la France n'est pas nécessairement une garantie pour les clients-utilisateurs. En effet, chaque Administration Douanière locale décline singulièrement sa propre procédure ICS. Nous savons par expérience qu'il faut être un vrai partenaire de la douane locale d'un territoire pour pouvoir bénéficier de toutes les informations nécessaires et travailler dans les meilleures conditions. C'est ce que Sage a choisi de construire avec la douane française pour nos 1800 utilisateurs au quotidien. Les douanes des autres états membres ont tissé les mêmes liens avec les acteurs locaux historiques et nous préférons passer par ces acteurs qui sont un gage de bonne coopération plutôt que d'envoyer des données à partir de la France.

Sage DOUANE ICS est une application de la gamme Sage DOUANE, auquel appartient déjà Sage DOUANE DELT@ pour vos opérations de dédouanement. Ces deux applications évoluent dans le même environnement ce qui simplifie l'utilisation et la prise en mains pour les utilisateurs. Le fonctionnement est identique, c'est-à-dire qu'une simple connexion internet suffit pour se connecter à Sage, saisir les informations et les transmettre aux Centre Informatique Douanier.

Sage, par sa connaissance et son expérience des communications douanières sa mission de conseils et ses experts métiers, vous assiste dans la mise en place d'ICS au sein de votre organisation.

Glossaire :

ENS pour Entry Summary Declaration ou déclaration d'entrée sommaire. Cette déclaration est à effectuer avant l'arrivée des marchandises sur le sol européen.

ICS pour Import Control System : nouvelle procédure douanière européenne à vocation sécuritaire qui va imposer aux opérateurs d'annoncer l'arrivée d'une marchandise importée ou en transit sur le sol européen.

ICS-AS pour Import Control System-Automate Sécurité : Première phase de l'ICS constituée par l'envoi de l'ENS pour traitement par ce que la douane appelle « automate sécurité » et qui va déterminer le niveau de risque de la marchandise à son entrée sur le sol européen.

Delta-Présentation : Lorsque la marchandise importée ou en transit arrive sur le sol européen, une notification d'arrivée doit être réalisée à l'arrivée. Cette notification est faite à partir de l'application « douane » appelée en France Delta-Présentation.

MRN pour Movement Reference Number : numéro donné par la douane lors de la création d'une ENS. Ce numéro est reconnu dans l'ensemble des pays européens.

OEA pour Opérateur Economique Agréé : agrément particulier que peut posséder un opérateur (importateur/exportateur, transporteur, commissionnaire ...). Il existe 3 niveaux d'habilitation : OEA douanier, OEA sécurité-Sureté, OEA full (douanier + sécurité sureté)